



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

**ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DU 25 OCTOBRE 2025**

**LANCEMENT DE LA CAMPAGNE
ELECTORALE**

ADRESSE DE

M. COULIBALY-KUIBIERT IBRAHIME

Président de la Commission Electorale Indépendante

Jeudi 09 octobre 2025

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Chers compatriotes,

Le 08 septembre 2025, le Conseil constitutionnel, par sa décision n° CI-2025-EP-006/08-09/CC/SG, a arrêté et publié la liste définitive des candidats à l'élection du Président de la République. Ces candidats, au nombre de cinq, sont les suivants :

- Monsieur **ALASSANE OUATTARA** ;
- Madame **EHIVET SIMONE EPOUSE GBAGBO** ;
- Madame **LAGOU ADJOUA HENRIETTE** ;
- Monsieur **BILLON JEAN-LOUIS EUGENE** ;
- Monsieur **DON-MELLO SENIN AHOUA JACOB.**

Le samedi 25 octobre 2025, 8 727 431 électeurs, vivant sur le territoire national et à l'étranger, sont appelés aux urnes pour élire l'un de ces candidats comme Président de la République de Côte d'Ivoire.

Ces personnalités, leurs états-majors et les personnes acquises à leurs causes seront amenées à vous rencontrer, à vous parler, afin de vous présenter leurs programmes.

En effet, conformément au décret n° 2025-649 du 30 juillet 2025 fixant la durée de la campagne électorale pour l'élection du Président de la République en 2025, la campagne électorale débutera le **vendredi 10 octobre 2025 à 00 heure et prendra fin le jeudi 23 octobre 2025 à minuit**, soit une période de quatorze jours.

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Une élection est, par essence, la rencontre entre un candidat ou une candidate et des électeurs, dans le but de les séduire, de les convaincre, de les rallier à sa cause et d'espérer être choisi pour présider à leur destinée pour la durée du mandat qui est ici de cinq ans.

Cette rencontre est censée se dérouler autour d'une offre sociale pertinente ou d'un projet parfaitement adapté que le candidat soumet aux électeurs.

C'est pourquoi, sans préjudice des activités politiques dites de précampagne, le législateur a prévu une période réglementaire à cette rencontre entre électeurs et candidats.

Cette période dédiée est donc importante, en ce qu'elle doit permettre aux électeurs et électrices de s'informer et, le moment venu, de choisir, en pleine connaissance, l'un des projets à eux soumis par les candidats et les candidates en lice.

Le candidat est celui qui a été adoubé par l'investiture populaire à travers le parrainage des électeurs et passé le filtre des conditions imposées par la loi pour être éligible. Il lui revient, pendant cette période qui s'ouvre, de montrer qu'il sait les enjeux et défis auxquels les Ivoiriens font ou feront face et l'orientation qui convient à notre pays.

Le candidat devra présenter et expliquer les solutions idoines qu'il propose. Cela suppose pédagogie et persuasion.

Les candidat(e)s pourront :

- Organiser des réunions électorales, des manifestations publiques, sous réserve d'une déclaration écrite préalable à l'autorité administrative compétente ;
- Apposer des affiches de campagne et autres effigies de propagande ;
- Porter des habits avec motifs, couleurs, logos ou effigies des candidats ou partis politiques ;
- Diffuser des circulaires et faire usage de spécimens de bulletin de vote etc.

Toutefois, sont interdits :

- L'utilisation des véhicules administratifs ;
- La publication de sondages ;

- Les propos injurieux, diffamatoires ou révélant un manquement grave à la Constitution ;
- L'incitation au mépris, à la haine, au racisme, au tribalisme et à tout fait constitutif d'infraction à la loi pénale.

Candidats, candidates,

Je vous invite donc, à l'occasion de cet exercice, à faire preuve de mesure et de courtoisie dans chacune de vos prises de parole. La qualité de votre discours, la pertinence de vos propositions et la noblesse de votre engagement seront vos meilleurs atouts.

Votre campagne ne serait efficiente que dans la courtoisie envers les autres candidats adversaires. Et elle ne sera fructueuse que dans le respect des électeurs et de la population en général.

Durant ces deux semaines, chacun et chacune de vous, qui êtes engagés dans cette compétition, pourrez donc battre campagne dans le strict respect des règles du jeu, telles que prescrites par le Code électoral.

Chers concitoyens électeurs,

Comme vous le voyez, nous abordons la dernière phase du processus de désignation du Président de la République. La campagne doit se dérouler dans la quiétude, l'écoute et les échanges.

Vous devez vous montrer attentifs afin de retrouver les solutions à vos propres défis, mais également identifier les meilleures réponses aux ressentis de vos concitoyens et opérer les options d'avenir pour toute la communauté nationale.

Et dès la fin de cette période de campagne, il vous reviendra d'apprécier et de faire le bon choix en toute connaissance de cause, le 25 octobre, lors du scrutin.

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Chers compatriotes,

Vous êtes les véritables acteurs et bénéficiaires de la finalité de ce processus démocratique.

Aussi, voudrais-je vous exhorter à accueillir chaque candidate et chaque candidat avec respect et bienveillance, et à les écouter attentivement.

A chacune et à chacun de nous, il revient le devoir citoyen de faire la preuve de notre maturité démocratique aux yeux du monde. Faisons de la campagne électorale, un moment festif, empreint de convivialité et

de civisme. Nous devons tous tenir et réussir cette importante échéance électorale.

En ce qui concerne la Commission Electorale Indépendante (CEI), elle continue de dérouler son chronogramme et ses moyens.

Je tiens à vous assurer que la CEI, en collaboration avec les Institutions de la République, notamment les Forces de Défense et de Sécurité, le Corps préfectoral, les organes officiels de presse, de production d'informations numériques et de communication audiovisuelle, a mis en place toutes les dispositions nécessaires pour garantir une campagne électorale équitable et sécurisée, tant sur le terrain que dans les médias de service public.

A tous les candidats, nous souhaitons le meilleur.

Bonne campagne à toutes et à tous !

Vive la Côte d'Ivoire !